



EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

2022

21 juillet 2023

Table des matières

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
01. Présentation du territoire desservi	4
02. Mode de gestion du service	5
03. Estimation de la population desservie	5
04. Nombre d'abonnés	5
05. Eaux brutes	6
A. Prélèvement sur les ressources en eau	6
B. Achats d'eau brute	9
C. Suivi de la qualité des eaux brutes	10
06. Eaux traitées	17
A. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	17
B. Production	17
C. Achats d'eaux traitées	18
D. Volumes vendus au cours de l'exercice	18
E. Autres volumes	18
F. Volume consommé autorisé	19
G. Suivi de la qualité des eaux traitées	19
H. Suivi de la qualité des eaux distribuées	19
07. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	20
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	21
01. Modalités de tarification	22
02. Facture d'eau type (D102.0)	23
03. Recettes	25
INDICATEURS DE PERFORMANCE	26
01. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	27
02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	27
03. Indicateurs de performance du réseau	29
A. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	29
B. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	30
C. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	30
D. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	30
04. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	31
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	32
01. Branchements en plomb	33
02. Montants financiers	33
03. État de la dette du service	33
04. Amortissements	34
05. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	34
06. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	34
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ³⁶	
01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	37
02. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	37
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	38
OPERATIONS DE MAINTENANCE	40
01. Nettoyage des réservoirs	41
02. Interventions sur les équipements et renouvellement	41
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	43



01

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

01. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

— Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

— Nom de l'entité de gestion : eau potable

— Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

— Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

— Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Balan, Bressolles, Béliigneux, Dagneux, La Boisse, Montluel, Pizay, Sainte-Croix

— Existence d'une CCSPL Oui Non

— Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

— Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 03/03/2020. Non

— Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 18/10/2019 Non

La compétence eau potable (distribution) a été transférée à la 3CM le 1^{er} janvier 2020. Auparavant celle-ci relevait des communes.

* Approbation en assemblée délibérante

02. Mode de gestion du service



Le service est exploité en :

- Régie avec prestations de service sur les communes de Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Pizay et Sainte-Croix,
- Délégation de service public sur les communes de Béligneux et Balan.

La commune de Niévroz appartient au SIE Thil Niévroz, géré en délégation de service public.

03. Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **23240** habitants au 31/12/2022.

04. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10362** abonnés au 31/12/2022.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2022
Balan	793
Bressolles	474
Béligneux	1239
Dagneux	2442
La Boisse	1504
Montluel	3283
Pizay	382
Sainte-Croix	245
Total	10362

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,79 abonnés/km au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2022.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 132 m³/abonné au 31/12/2022.

05. Eaux brutes

A. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 258 146 m³ pour l'exercice 2022 (2 098 910 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Puits de Chânes	Eau souterraine Nappe des alluvions du Rhône	1300 m ³ /j	196 626	249 990	27,1%
Source de Creux Mulet	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	36 847	58 150	57,8%
Source de la Pyre	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	55 m ³ /h	22 735	11	-100%
Source de La Boisse n° 3	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	50 438	44 801	-11,2%
Source de Jurieux	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	36 848	58 150	57,8%
Puits de Pizay	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	30 m ³ /h	43 356	46 628	7,5%
Puits de Sainte Croix	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	2.5 l/s avec maximum de 250 m ³ /jour	169 972	187 647	10,4%
Puits de Balan	Eau souterraine Nappe des alluvions du Rhône	600 m ³ /h pendant 20h, soit 12 000 m ³ /jour	1 542 088	1 612 769	4,6%
Total			2 098 910	2 258 146	7,6%

(1) DÉBITS ET DURÉE DE PRÉLEVEMENT AUTORISÉS PAR L'ARRÊTE DE DUP (PRÉCISER LES UNITÉS). SI LA RESSOURCE NE NECESSITE PAS DE TRAITEMENT, LE VOLUME PRÉLEVÉ PEUT ÊTRE ÉGAL AU VOLUME PRODUIT

On note une légère augmentation des volumes prélevés à Pizay. Une fuite sur une ventouse a été détectée lors de la campagne de recherche de fuite préventive de l'été 2022 et a été réparée dans la foulée. De plus,

une purge automatique a été installée en bout de réseau pour permettre aux abonnés d’avoir une eau avec une concentration en chlore suffisante.

Les prélèvements ont augmenté sur le puits de Sainte-Croix du fait de la présence de plusieurs fuites sur le réseau de distribution. Ces dernières ont été réparées à l’été 2022.

Du fait de la présence d’ESA métolachlore dans les eaux de la Pyre au-dessus des normes sanitaires, il a été décidé que la source serait substituée par le puits de Chânes pour l’alimentation de la commune de Béligneux. Ainsi, une augmentation du volume prélevé est observé sur ce dernier.

Les prélèvements sur les sources du Haut Service de La Boisse ont augmenté en 2022. Cela peut s’expliquer par les fuites présentes sur l’UDI durant cette année. De plus, une interconnexion est présente avec la commune de Thil grâce à une vanne altimétrique qui s’ouvre dans un sens ou dans l’autre en fonction des hauteurs d’eau présentes dans les réservoirs de Thil et de la Boisse Bas Service.

Les prélèvements ont augmenté sur le puits de Balan également avec notamment la mise en place de l’interconnexion avec le SIEPEL.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

— Puits de Balan :

Pour l’année 2022, 1 612 769 m³ ont été comptabilisés à la station de production de Balan. Les volumes indiqués correspondent aux volumes relatifs à l’année civile ramenés à 365 jours, conformément à la réglementation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production en m³	1 431 793	1 419 147	1 408 172	1 416 473	1 545 064	1 542 088	1 612 769
Evolution n/n-1	1,2%	-0,9%	-0,8%	0,6%	9,1%	-0,2%	4,6%

On observe une stabilisation des volumes produits entre 2016 et 2019, et une augmentation en 2020 qui se maintient en 2021 et 2022. L’augmentation de volumes produits sur l’année 2022 peut être corrélée à une augmentation de la consommation sur l’année 2022 du fait de la sécheresse.

— Puits de Pizay

Le puits de Pizay a été transféré en 2009 à la 3CM. L’évolution de la production annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production en m³	42 221	41 973	47 454	52 894	34 367	43 356	46 628
Evolution n/n-1	-12,7%	-0,6%	13,1%	11,5%	-35,0%	26,2%	7,5%

Les volumes indiqués correspondent aux volumes relatifs à l’année civile ramenés à 365 jours, conformément à la réglementation.

En 2019, une fuite représentant près de 20 m³/j a été détectée courant de l’été pouvant impacter le volume global produit sur l’année ; la consommation moyenne journalière étant comprise entre 100 et 120 m³/j. Cependant il s’est avéré en 2020 qu’une erreur de relève de compteur a eu lieu fin 2019 venant surestimer les volumes produits en 2019 et ainsi sous-estimer ceux produits en 2020.

Depuis 2020, une campagne de recherche de fuite est réalisée au début de l'été afin de détecter les éventuelles fuites existantes pour ne pas perdre d'eau dans un contexte de tension quantitative extrême. En 2022, une légère fuite a été réparée dans ce cadre-là.

Du fait de la longueur des réseaux, une purge automatique a été installée sur la commune de Pizay afin d'assurer une eau de qualité à tous les abonnés.

En 2021, il n'y a pas eu de tension quantitative sur la ressource de Pizay du fait de la météo. En 2022, malgré un épisode de sécheresse marqué à l'échelle du département, la ressource de Pizay n'a pas été sous tension quantitative.

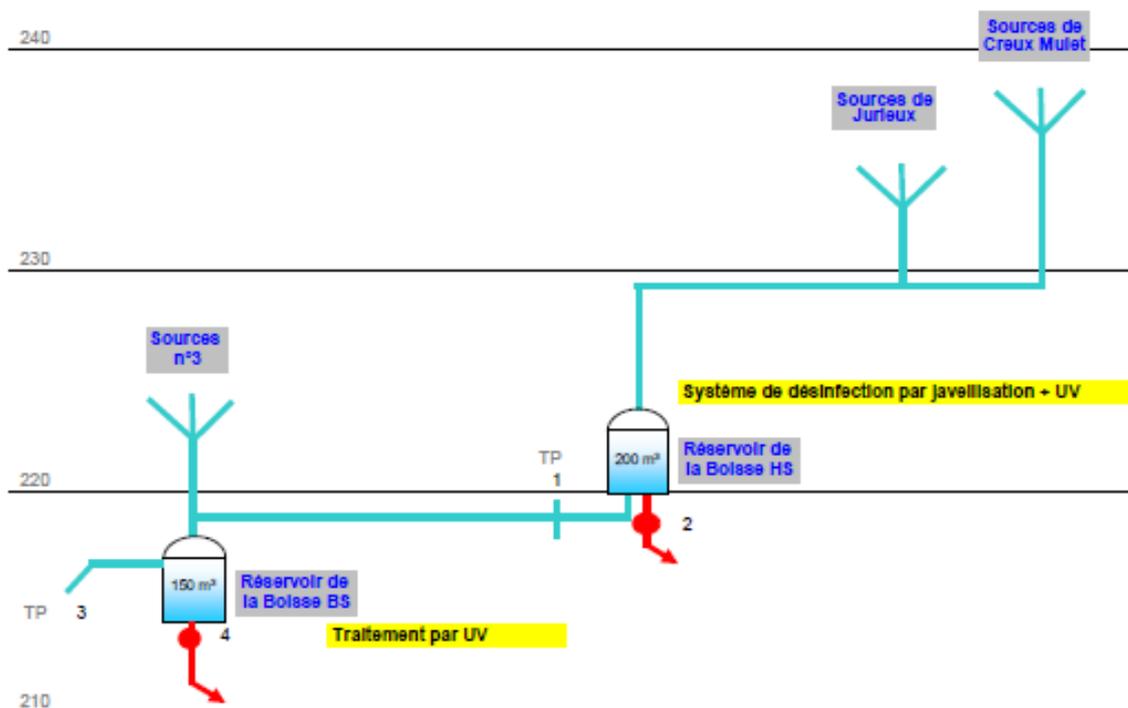
— Puits de Ste Croix :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production en m³	173 463	168 535	214 923	158 495	184 691	169 972	187 647
Evolution n/n-1	-11,9%	-2,8%	27,5%	-26,3%	16,5%	-8,0%	10,4%

Les volumes indiqués correspondent aux volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours, conformément à la réglementation.

La production des années 2018 et 2020 ont été impactées par d'importantes fuites (une juste en sortie de compteur au niveau du puits en 2018 et 4 en 2020) ce qui explique la production élevée. En 2022, plusieurs fuites ont été repérées et réparées durant l'été.

— Sources de La Boisse :



Les eaux provenant des sources de Creux Mulet et Jurieux alimentent le réservoir du Haut Service. Le trop-plein de ce réservoir alimente le réservoir du Bas Service également alimenté par la source n°3. Le réservoir du Bas Service dispose également d'un trop-plein, qui renvoie au milieu naturel les eaux excédentaires.

Le tableau suivant présente les volumes produits par les sources Haut Service (Creux Mulet et Jurieux) et la source n°3 (Bas Service), ainsi que les volumes annuels retournant au milieu naturel (trop-plein bas service).

Prélèvement en m ³	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sources La Boisse Haut Service	175 325	157 025	108 138	34 347	73 695	116 299
Sources La Boisse Bas Service	63 502	47 979	45 441	85 986	50 438	44 801
TOTAL	238 827	205 004	153 579	120 333	124 133	161 100
Evolution n/n-1	3%	-14%	-25%	-22%	3%	30%
Trop-plein Bas Service	14 913	339	76	5 159	13 987	821
% par rapport au prélèvement total	6%	0%	0%	4%	11%	0.5%

Les volumes indiqués correspondent aux volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours, conformément à la réglementation.

Depuis 2018, on note une baisse dans la production des sources de La Boisse, très marquée en 2019, 2020 et 2021. Cela correspond aux effets de la sécheresse observée ces dernières années.

Une interconnexion avec le réseau de Montluel permet d'alimenter le Haut Service de La Boisse pour faire le complément en période estivale et lors d'épisodes intenses de pluie qui rendent l'eau des sources turbide. Sur le bas service, il existe également une interconnexion mais avec le réseau du SIE Thil-Niévroz qui permet également de faire le complément en période sèche.

Le mauvais réglage de l'ouverture et la fermeture de la vanne d'interconnexion de Montluel-La Boisse a été revu et une nouvelle programmation a été mise en place pour fermer l'interconnexion avant que l'eau n'arrive au niveau du trop-plein du bas service. Ainsi pour cette année 2022, très peu d'eau a été comptabilisée dans ce trop-plein.

En 2022, la production des source de La Boisse a été en augmentation de 20% par rapport à 2021. Plusieurs fuites ont été détectées puis réparées sur cette UDI au cours de l'année ce qui, en complément de l'année sèche rencontrée, pourrait expliquer l'augmentation de prélèvement.

B. Achats d'eau brute



Le service n'achète pas d'eau brute.

C. Suivi de la qualité des eaux brutes

Les tableaux suivants récapitulent les analyses réalisées sur les eaux brutes dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

RESSOURCE	Contrôle sanitaire 2022					Autosurveillance 2022				
Analyses microbiologiques	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité
Puits de Balan	1	2	1	0	100	0	-	-	-	-
Puits de Chânes	0	-	-	-	-	3	1 à 3	3	0	100
Puits de Sainte-Croix	0	-	-	-	-	1	2	1	0	100
Source n°3 La Boisse	1	2	1	0	100	1	2	1	0	100
Source de Jurieux La Boisse	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-
Source de Creux Mulet La Boisse	1	2	1	0	100	0	-	-	-	-
Puits de Pizay	1	2	1	0	100	1	2	1	0	100

RESSOURCE	Contrôle sanitaire 2022					Autosurveillance 2022				
Analyses physico-chimiques	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité
Puits de Balan	1	338	1	0	100	0	-	-	-	-
Puits de Chânes	0	-	-	-	-	3	de 1 à 20	3	0	100
Puits de Sainte-Croix	0	-	-	-	-	1	560	1	0	100
Source n°3 La Boisse	1	338	0	1	0	1	53	1	0	100
Source de Jurieux La Boisse	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-
Source de Creux Mulet La Boisse	1	338	1	0	100	0	-	-	-	-
Puits de Pizay	1	338	0	1	0	1	53	1	0	100

Depuis janvier 2021, de nouvelles molécules sont recherchées dans les ressources à savoir les métabolites ou produits de dégradation du S-métolachlore. Il s'agit du métolachlore ESA et de métolachlore OXA.

Deux non-conformités à l'ESA-Métolachlore ont été constatées en 2022 sur la source n°3 de La Boisse et le puits de Pizay. Ces ressources sont alimentées par la nappe des Cailloutis de la Dombes tout comme la ressource de Sainte-Croix.

Les non-conformités observées résultent d'un dépassement en ESA-Métolachlore de la norme de 0,1 µg/L par substance individuelle de produit phytosanitaire.

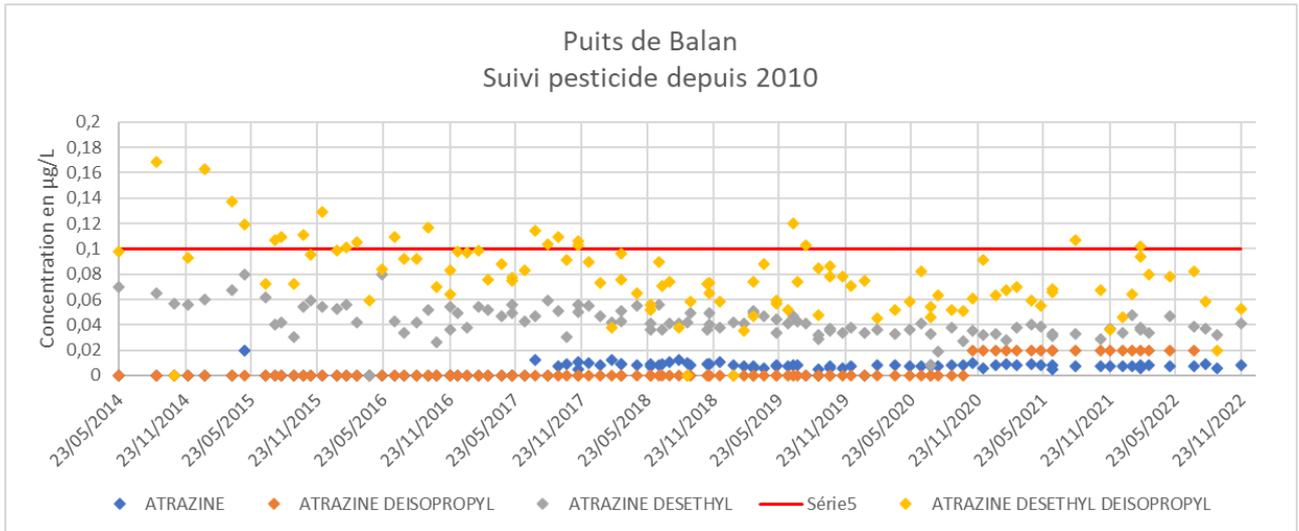
Evolutions réglementaires : cas des métabolites « non-pertinents »

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie le 24 novembre 2021 par la Direction générale de la santé (DGS) pour réexaminer le classement de la pertinence pour le métabolite ESA du S-métolachlore dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). L'ANSES a remis son avis le 30/09/2022 en classant le métolachlore ESA comme un métabolite « non pertinent » pour les EDCH.

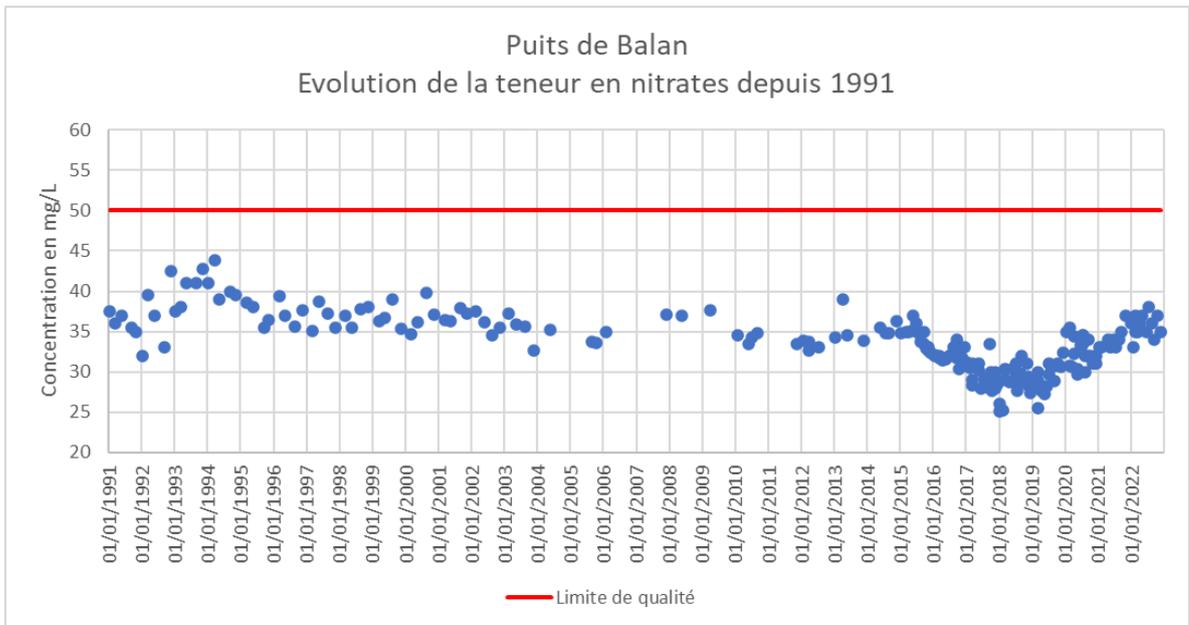
Ainsi, à partir du 01/10/2022 les dépassements de la norme de 0.1µg/L observées sur le ESA-métolachlore ne sont donc plus considérés comme des non-conformité selon la réglementation en vigueur.

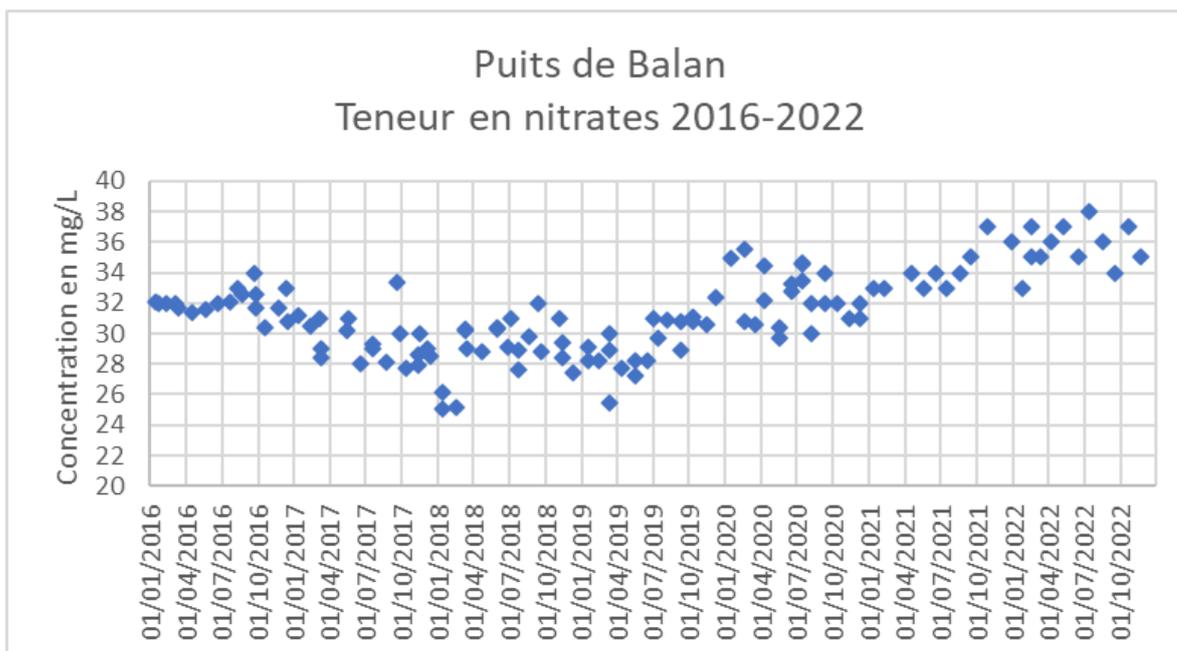
Néanmoins, l'arrêté du 30 décembre 2022 « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine » introduit la notion de « valeurs indicatives » applicable aux métabolites « non pertinents » (dont le ESA-Métolachlore). La valeur indicative pour les composés non-pertinents a été fixée à 0,9 µg/l. Si cette valeur n'est pas respectée, le préfet peut demander de mettre en œuvre des mesures correctives s'il estime que la distribution présente un risque pour la santé des personnes.

Puits de Balan :



Aucun dépassement n'a été constaté durant l'année 2022 pour le paramètre atrazine et ses métabolites.





Les teneurs en nitrates semblaient amorcer une baisse entre 2016 et 2019. Néanmoins, de 2020 à 2022 c'est une tendance à la hausse qui s'amorce sur le puits. La tendance reste à confirmer dans les années à venir. La teneur moyenne en nitrates au puits de Balan entre 2014 et 2022 est de 33.4 mg/L.

La teneur moyenne mesurée en 2022 est de 35.7mg/L contre 34.2mg/L en 2021, 32.4 mg/L en 2020.

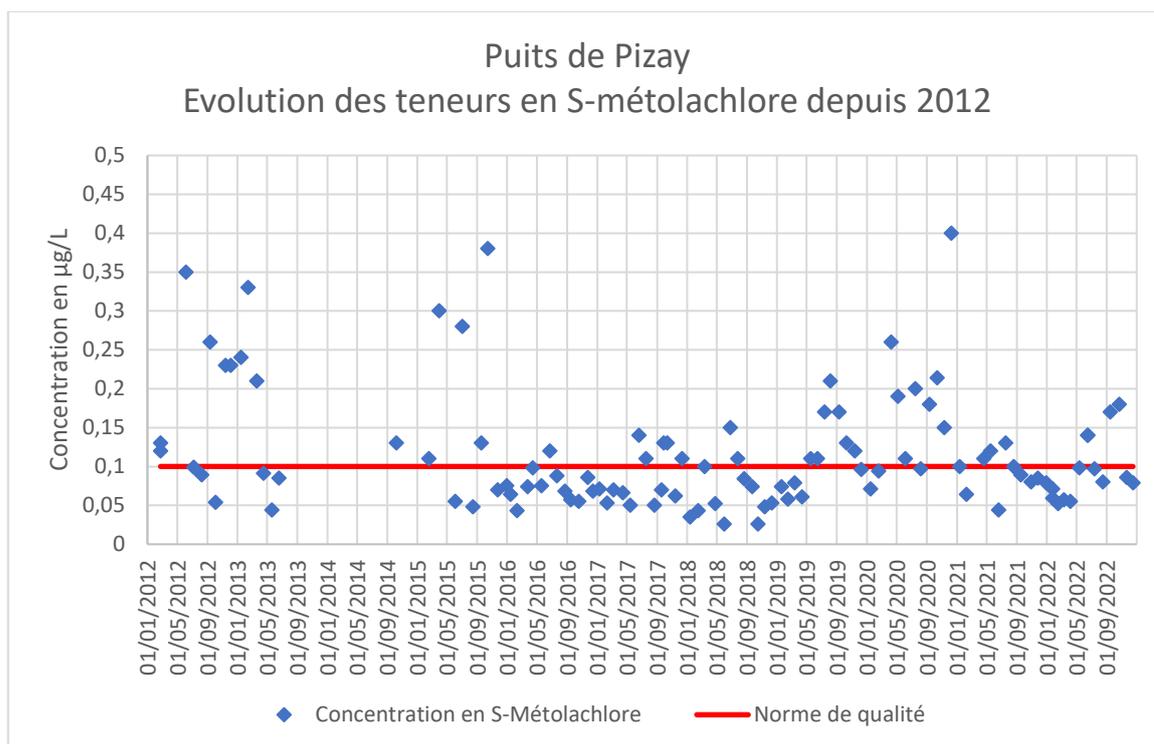
Aucune détection en ESA métolachlore n'a été observée sur le puits de Balan.

Pour rappel, le puits de Balan est identifié comme captage prioritaire au titre du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement au titre des nitrates et pesticides.

Une charte d'engagement accompagnée d'un programme d'actions sur 5 ans a été signée le 20 mai 2015 par la 3CM, le SIE de Thil-Niévroz, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain et la Chambre de Commerces et d'Industries de l'Ain. Un avenant d'une durée de 2 ans a prolongé la charte jusqu'en fin 2021.

A compter de 2022, la réalisation du bilan du programme d'actions a abouti au lancement d'une étude pour l'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire. Elle a pour objectif de répondre à de nombreux enjeux et notamment ceux du changement climatique et de la préservation de la quantité et de la qualité des ressources en eau. Cette étude a été lancée en septembre 2022 et a pour périmètre d'actions les aires d'alimentation des captages de Balan, Thil et Pizay.

Puits de Pizay :

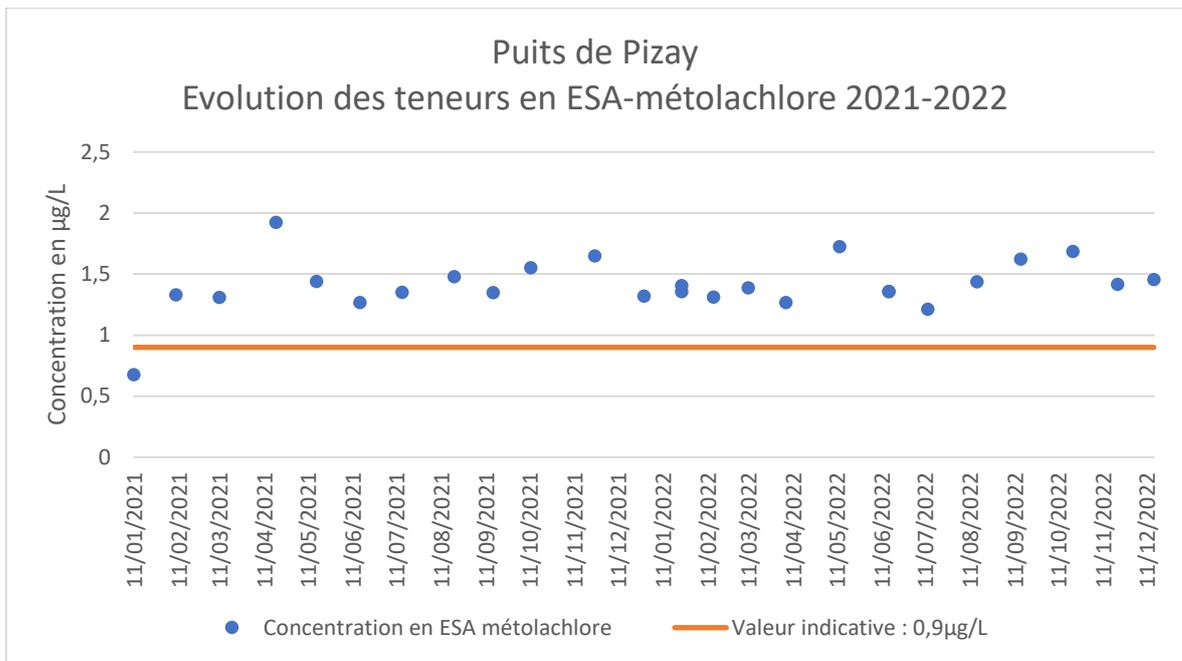


On note la présence d'une molécule phytosanitaire : le S-métolachlore, avec des dépassements fréquents du seuil réglementaire de 0.1µg/L. Le métolachlore est utilisé pour lutter contre les graminées annuelles et certaines dicotylédones dans les cultures de maïs, soja, pommes de terre, haricots ...

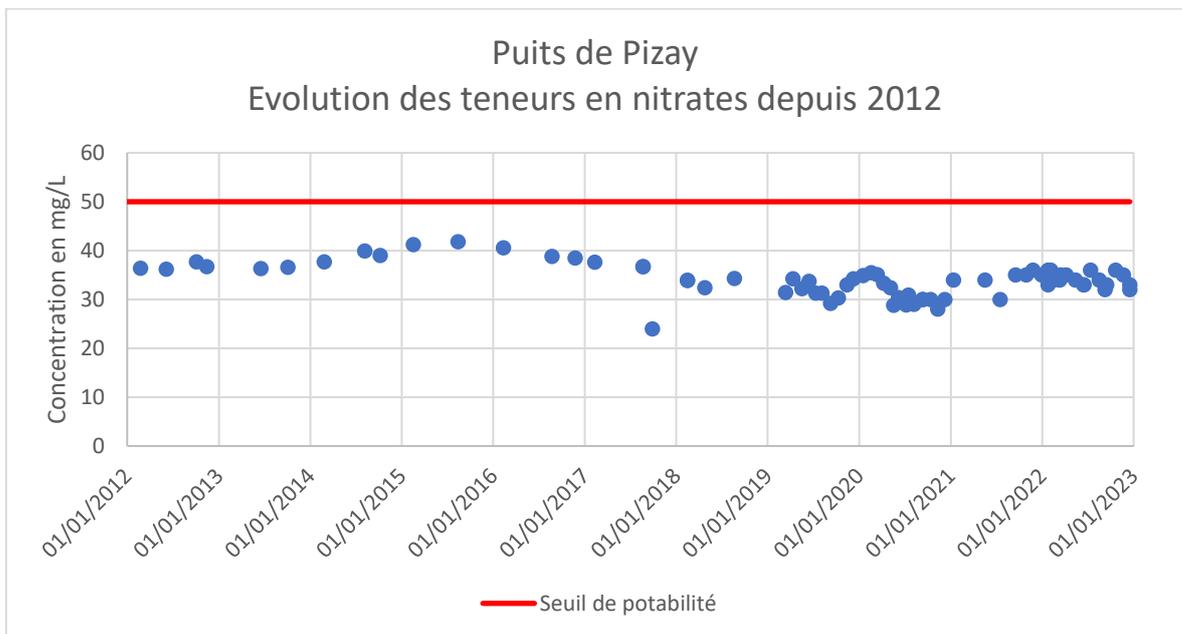
À la suite de l'étude de délimitation de son aire d'alimentation, il s'est avéré que le puits de Pizay, captant une source, résurgence de la nappe des cailloutis de la Dombes, est très sensible aux périodes de sécheresse. Lors des périodes pluvieuses, le puits est alimenté par l'infiltration au droit de la zone non saturée à proximité directe du puits et du drain captant la source, c'est-à-dire au droit du périmètre de protection immédiate. Une datation de l'eau captée a été réalisée et a montré une eau d'âge moyen 40 ans. Il s'avère donc que la pollution au métolachlore est une pollution historique. Ce point a été corroboré par l'analyse des pratiques agricoles au droit du bassin d'alimentation du captage. Lors des périodes sèches, l'eau captée est l'eau ancienne provenant de la nappe des cailloutis de la Dombes, en déficit de recharge depuis plusieurs années. En période de pluie, l'eau qui s'infiltré au droit du PPI dans une zone protégée, permet une dilution de l'eau de la nappe des cailloutis et on observe alors une baisse des concentrations en métolachlore dans le puits.

En 2022, quatre dépassements en S-Métolachlore ont été constatés. Ils sont néanmoins moins importants que les années précédentes (notamment l'année 2020). 2021 ayant été une année plutôt humide, les concentrations enregistrées ont donc été moins importantes.

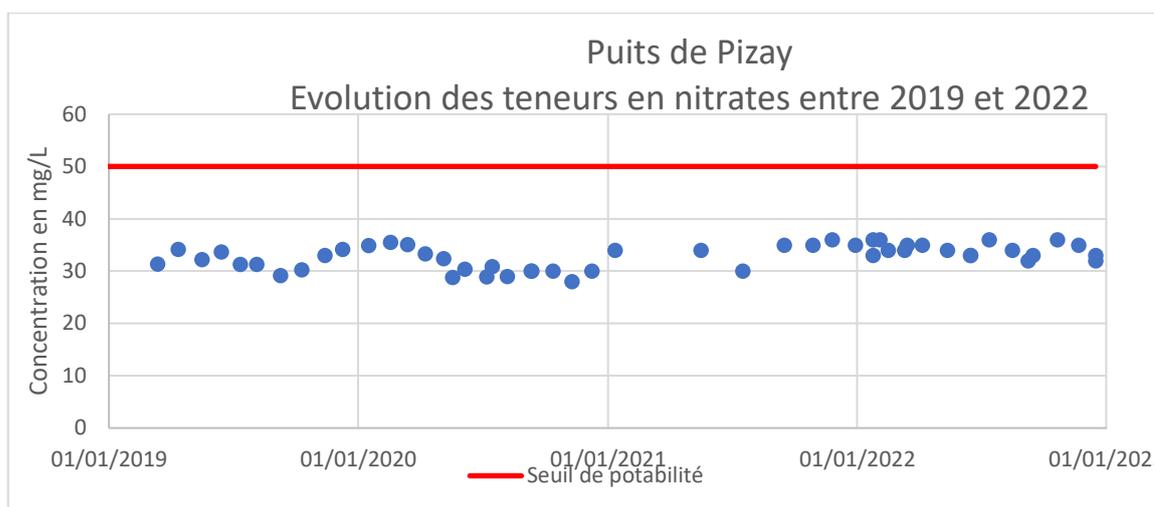
Un suivi renforcé (une analyse par mois) sur les molécules phytosanitaire est en place sur le puits de Pizay.



L'ESA-métolachlore est détecté à une concentration supérieure à la valeur indicative de 0.9µg/L fixée par l'arrêté du 30 décembre 2022 et évoqué plus en amont, il est donc nécessaire de rester vigilant vis-à-vis de cette molécule et de rechercher des solutions correctives vis-à-vis de la qualité de cette ressource (travail sur les pratiques agricoles, interconnexions...).



Depuis 1986, on constate une augmentation progressive des teneurs en nitrates dans les eaux captées allant jusqu'à des valeurs maximales autour des 41 mg/l en 2015/2016. En 2016 les valeurs sont en baisse avec cependant une légère tendance à la hausse entre 2021 et 2022. Cette tendance reste à confirmer pour les prochaines années. A compter de février 2019, un suivi mensuel des teneurs en nitrates a été réalisé.



La concentration en nitrates montre une légère tendance à la hausse en 2021 qui se stabilise en 2022.

En 2020, lors de la période estivale, une baisse notable de la productivité du puits a été observée nécessitant une réalimentation du réseau de distribution par des camions citerne provenant de Balan. 175 m³ ont été injectés entre fin juillet et début août 2020.

La 3CM a réalisé en 2019 une étude de l’aire d’alimentation du captage de Pizay afin d’aboutir à la mise en place d’un programme d’actions visant à améliorer la qualité de la ressource. Tout comme le captage de Balan et celui de Thil, l’aire d’alimentation du captage de Pizay fait partie du territoire d’étude de la stratégie agricole et alimentaire.

Puits de Sainte Croix :

Concentration moyenne en nitrates : 19,2mg/L en 2022 (valeur en légère baisse par rapport à 19,5mg/L en 2021).

En 2021, le Métolachlore ESA a été détecté sur le puits de Sainte-Croix. Les concentrations auxquelles il est observé sont en deçà de la valeur indicative de 0,9µg/L fixé par l’arrêté du 30 décembre 2022. Cette molécule reste cependant à surveiller dans les années à venir. Le tableau suivant présente les valeurs mesurées en 2021 et 2022 au niveau du puits.

ESA-métolachlore (en µg/L)	2021	2022
Janvier		0,162
Février		0,164
Mars		0,204
Avril	0,175	0,14
Mai		0,218
Juin		0,208
Juillet	0,158	0,242
Aout	0,167	0,2
Septembre	0,163	0,22
Octobre	0,189	0,232
Novembre	0,215	0,354
Décembre	0,191	0,239

Cette ressource est sensible aux précipitations et peut présenter des teneurs en turbidité ponctuellement élevées en cas d’orage comme cela a été le cas en octobre et novembre 2014.

Les eaux captées sont riches en manganèse ce qui génère des dépôts noirs dans le puits et les réseaux pouvant se retrouver au robinet. Une régénération (nettoyage) du puits a été réalisée en 2019.

Sources de La Boisse :

Concentration moyenne en Nitrates sur les sources en 2022 : 26,75mg/L.

Une seule mesure avait été prise sur la ressource de Jurieux en 2021 : 27mg/L (23.9 mg/l en moyenne sur les sources en 2020).

Aucun dépassement en Métolachlore ESA n'a été constaté en 2022 (1 seul en 2021 : 0.194 µg/l en avril).

Les sources sont très sensibles à la turbidité en période pluvieuse.

Puits de Chânes :

Le puits de Chânes capte les eaux souterraines de la nappe des alluvions du Rhône.

La teneur moyenne en nitrates en 2022 est d'environ 31.5 mg/l (31.4mg/L en 2021).

Cette ressource présentait comme la ressource de Balan une légère contamination en atrazine et ses dérivés.

En 2021, le Métolachlore ESA a été détecté sur le puits de Chânes. Les concentrations auxquelles il est observé sont en deçà de la valeur indicative de 0,9µg/L fixé par l'arrêté du 30 décembre 2022. Cette molécule reste cependant à surveiller dans les années à venir. Le tableau suivant présente les valeurs mesurées en 2021 et 2022 au niveau du puits.

ESA métolachlore en µg/l	2021	2022
Janvier		0,1
Février	0,092	0,1
Mars	0,075	0,11
Avril		0,1
Mai	0,186	0,076
Juin	0,095	0,051
Juillet	0,081	0,05
Aout	0,126	0,036
Septembre	0,073	0,024
Octobre	0,124	0,036
Novembre	0,135	0,03
Décembre	0,12	0,044

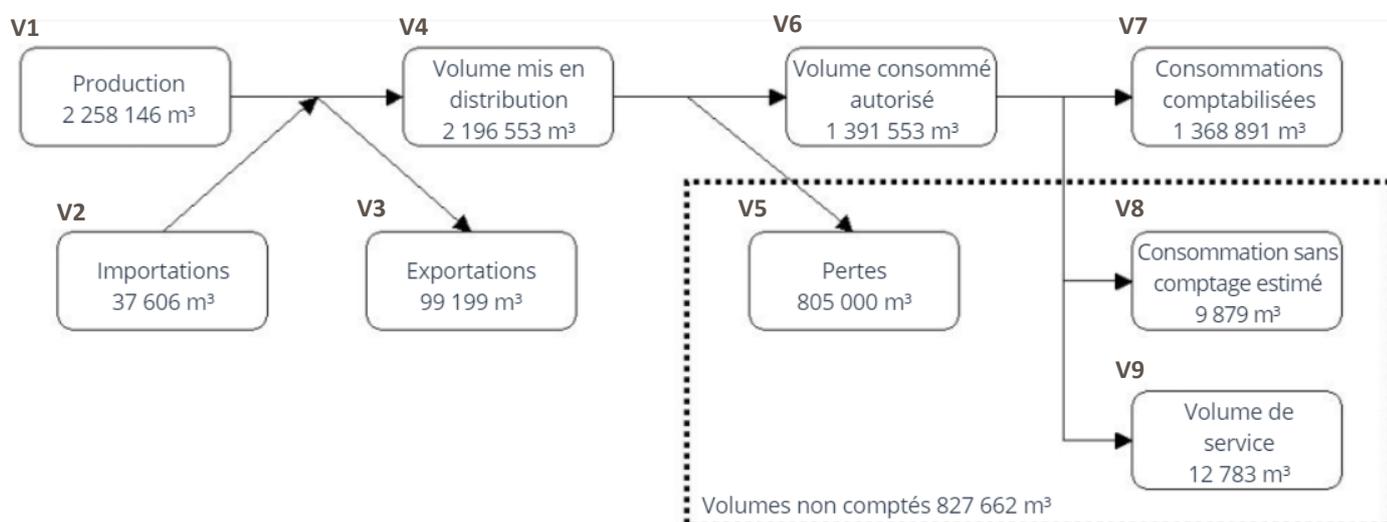
Source de la Pyre :

La Source de la Pyre capte les eaux de la nappe des cailloutis de la Dombes.

En 2021, une détection de l'ESA métolachlore a été relevée à des seuils supérieurs à la norme ayant conduit à sa mise en sommeil (février 2021 : 0.492 µg/l et décembre 2021 : 0.538 µg/l). Depuis mai 2021, elle n'alimente plus la commune de Bélieneuve. Les eaux s'écoulent dans le Merdanson à proximité de l'ouvrage et bénéficient au milieu naturel.

06. Eaux traitées

A. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



B. Production



Le traitement des eaux produites consiste uniquement à la chloration des eaux en sortie de production par injection de chlore. Au niveau du puits de Chânes, la chloration se fait dans le puits. Cette situation devra être modifiée pour assurer une meilleure désinfection.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Puits de Chânes	196 626	249 990	27,1%	80
Source de Creux Mulet	36 848	58 150	57,8%	60
Source de la Pyre	22 735	11	-100%	60
Source de La Boisse n° 3	50 438	44 801	-11,2%	60
Source de Jurieux	36 847	58 150	57,8%	60
Puits de Pizay	43 356	46 628	6,5%	60
Puits de Sainte Croix	169 972	187 647	10,4%	60
Puits de Balan	1 542 088	1 612 769	4,6%	80
Total du volume produit (V1)	2 098 910	2 258 146	7,6%	76,1

C. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SIE Thil-Niévroz	11 825	2744	-76%	50
SIENEL	3019	6158	+ 103%	50
SIEPEL	/	28704	/	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	14 844	37606	+153%	50

D. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³
Abonnés domestiques (1)	10362
Total vendu aux abonnés (V7)	1 368 891
Service de SIE Thil-Niévroz (2)	82 450
Service du SIEPEL	16 749
Total vendu à d'autres services (V3)	99 199

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

E. Autres volumes



Les volumes sans comptage correspondent aux volumes utilisés pour les manœuvres incendie, l'arrosage des espaces verts sans compteur, le fonctionnement des fontaines sans compteur ou le lavage de voirie.

Le volume de service comprend entre autres le volume nécessaire aux lavages des réservoirs, aux désinfections après travaux et aux purges et lavages des conduites.

	Exercice 2022 en m ³ /an
Volume consommation sans comptage (V8)	9879
Volume de service (V9)	12 783

F. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m ³ /an
Volume consommé autorisé (V6)	1 391 553

G. Suivi de la qualité des eaux traitées

Les tableaux suivants récapitulent les analyses réalisées sur les eaux traitées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

PRODUCTION	Contrôle sanitaire 2022					Autosurveillance 2022					
	Analyses microbiologiques	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité
Puits de Balan		5	6	5	0	100	0	-	-	-	-
Puits de Chânes		2	6	2	0	100	3	3	3	0	100
Source n°3 La Boisse		2	6	2	0	100	0	-	-	-	-
Sources de Jurieux et Creux Mulet La Boisse		2	6	2	0	100	0	-	-	-	-
Puits de Sainte Croix		2	6	2	0	100	0	-	-	-	-
Puits de Pizay		2	6	2	0	100	0	-	-	-	-

PRODUCTION	Contrôle sanitaire 2022					Autosurveillance 2022					
	Analyses physico-chimiques	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité
Puits de Balan		17	De 1 à 361 paramètres	17	0	100	0	-	-	-	-
Puits de Chânes		2	De 22 à 349 paramètres	2	0	100	3	de 2 à 3	3	0	100
Source n°3 La Boisse		2	De 26 à 352 paramètres	2	0	100	0	-	-	-	-
Sources de Jurieux et Creux Mulet La Boisse		3	De 26 à 361 paramètres	3	0	100	1	560	1	0	100
Puits de Sainte Croix		13	De 26 à 361 paramètres	4	9	31	0	-	-	-	-
Puits de Pizay		3	De 12 à 361 paramètres	2	1	67	0	-	-	-	-

Des analyses non-conformes chimiquement ont été comptabilisées sur les eaux traitées en 2022 à Pizay et Sainte-Croix due à la présence d'ESA métolachlore dans les eaux traitées. Les 9 dépassements de la norme de 0.1µg/L à Sainte-Croix ne sont plus considérés comme des non-conformités car ils sont inférieurs à 0.9µg/L. A Pizay, cette valeur est supérieure à la valeur indicative de 0.9µg/L.

H. Suivi de la qualité des eaux distribuées

Les tableaux suivants récapitulent les analyses réalisées sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

Distribution	Contrôle sanitaire 2022					Autosurveillance 2022					
	Analyses microbiologiques	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité
Balan		9	6	6	0	100	1	3	1	0	100
Béligneux Bourg		4	6	4	0	100	0	-	-	-	-
Béligneux Chânes		6	6	6	0	100	3	3	3	0	100
Béligneux La Valbonne		5	6	5	0	100	0	-	-	-	-
Bressolles		3	6	3	0	100	2	6	2	0	100
Dagneux Bourg		6	6	3	0	100	2	6	2	0	100
Dagneux Les Avoux		4	6	4	0	100	0	-	-	-	-
La Boisse Haut Service (Petit Rosait)		7	6	7	0	100	0	-	-	-	-
La Boisse Bas Service (Quartier Centre)		10	6	10	0	100	0	-	-	-	-
Montluel secteur Gare		5	6	5	0	100	0	-	-	-	-
Montluel secteur Mairie		6	6	6	0	100	0	-	-	-	-
Montluel Cordieux		3	6	6	0	100	2	6	2	0	100
Pizay		7	6	7	0	100	2	6	2	0	100
Sainte-Croix		3	6	3	0	100	2	6	2	0	100

Aucune non-conformité bactériologique n'a été observée en 2022.

Plusieurs non-conformités physico-chimiques sont comptabilisées à Béligneux (La Valbonne) et Pizay du fait de la présence d'ESA-Métolachlore.

Trois non-conformités physico-chimiques ont été comptabilisées à La Boisse (quartier centre) Sainte-Croix et Montluel (secteur gare) du fait d'une turbidité plus élevée que la norme.

Distribution	Contrôle sanitaire 2022					Autosurveillance 2022				
	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité	Nombre analyses réalisées	Nombre de paramètres par analyse	Analyses conformes	Analyses non conformes	% conformité
Bolan	9	De 15 à 44 paramètres	9	0	100	1	3	1	0	100
Béligneux Bourg	4	De 300 à 328 paramètres	4	0	100	0	-	-	-	-
Béligneux Chânes	6	De 12 à 43 paramètres	6	0	100	15	De 2 à 20 paramètres	15	0	100
Béligneux La Valbonne	8	De 292 à 307 paramètres	6	2	75	0	-	-	-	-
Bressolles	3	18	3	0	100	2	17	2	0	100
Dagneux Bourg	6	de 14 à 51 paramètres	6	0	100	6	De 16 à 26 paramètres	6	0	100
Dagneux Les Avoux	4	14	4	0	100	0	-	-	-	-
La Boisse Haut Service (Petit Rosait)	7	de 14 à 49 paramètres	7	0	100	0	-	-	-	-
La Boisse Bas Service (Quartier Centre)	10	de 14 à 49 paramètres	9	1	90	0	-	-	-	-
Montluel secteur Gare	5	de 14 à 18 paramètres	4	1	80	0	-	-	-	-
Montluel secteur Mairie	6	de 14 à 51 paramètres	6	0	100	0	-	-	-	-
Montluel Cordieux	3	14	3	0	100	2	17	2	0	100
Pizay	25	de 12 à 299 paramètres	13	12	52	2	17	2	0	100
Sainte-Croix	3	de 14 à 49 paramètres	2	1	67	2	17	2	0	100

07. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 204 kilomètres au 31/12/2022.



02

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

01. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les frais d'accès au service sont de 40 €HT au 01/01/2022.

Tarifs		Au 01/04/2021
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1075 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs part de la collectivité par commune au 01/01/2023 :

Tarifs	Au 01/01/2023		Au 01/04/2023	
	Part fixe en €HT/an	Part variable en €HT/m ³	Part fixe en €HT/an	Part variable en €HT/m ³
Balan	10.63	0.96	12.74	1.00
Béligneux	16.40	0.54	18.10	0.61
Bressolles	29.70	1.23	34.60	1.25
Dagneux	39.15	1.05	42.70	1.10
Montluel (bourg et ZI)	64.00	1.40	64.00	1.40
La Boisse	29.91	1.16	34.78	1.19
Pizay	36.00	1.12	40.00	1.16
Sainte-Croix et Montluel plateau	50.70	1.05	52.60	1.10

Tarifs part du délégataire par commune au 01/01/2023 :

Tarifs	Au 01/01/2023		Au 01/04/2023	
	Part fixe en €HT/an	Part variable en €HT/m ³	Part fixe en €HT/an	Part variable en €HT/m ³
Balan	38,32	0,1673	38,32	0,1673
Béligneux	36,94	0,4269	36,94	0,4188

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 03/03/2022 effective à compter du 01/04/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 06/04/2023 effective à compter du 01/04/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 03/03/2020 effective à compter du 01/04/2020 fixant les frais d'accès au service

02. Facture d'eau type (D102.0)



Sur les communes de Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Sainte-Croix et Pizay, gérées en régie avec prestations de services, les tarifs moyens applicables au 01/01/2023 et au 01/04/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/04/2023 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	41,58	44,78
Part proportionnelle	140,20	144,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	181,78	188,78
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,90	12,90
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60
TVA	12,56	12,56
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,06	59,06
Total	240,84	248,22
Prix TTC au m ³	2,01	2,07

Le "tarif 2022" est applicable du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Sur les communes de Balan et Béliigneux en DSP, les tarifs moyens applicables au 01/01/2023 et au 01/04/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/04/2023 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	13,52	15,42
Part proportionnelle	90	96,60
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	103,52	112,02
Part du délégataire		
Part fixe annuelle	37,63	37,63
Part proportionnelle	35,65	35,17
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	73,28	72,80
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,95	10,95
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60
TVA	12,17	12,62
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,72	57,17
Total	233,52	241,98
Prix TTC au m ³	1,95	2,02

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €TTC/m ³	Prix au 01/04/2023 en €TTC/m ³
Balan	2,03	2,09
Béliigneux	1,86	1,94
Bressolles	1,97	2,03
Dagneux	1,86	1,94
La Boisse	1,90	1,97
Montluel	2,45	2,45
Pizay	1,91	1,98
Sainte-Croix	1,96	2,03

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

03. Recettes



— Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	2 145 592.96* € HT
Recette de vente d'eau en gros	0
Recette d'exportation d'eau brute	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-80 620.96€HT
<i>Total recettes de vente d'eau</i>	2 064 972.00 € HT
Recettes liées aux travaux	132 935.00 € HT
Contribution exceptionnelle du budget général	0
Autres recettes (loyer antennes)	19 031.69€
<i>Total autres recettes</i>	
Total des recettes	2 216 938,69 €

*En 2022 il y a eu trois rôles d'eau au lieu de deux : le premier concernait un rattrapage de l'exercice 2021

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 2 064 972 €.



03

INDICATEURS DE PERFORMANCE

01. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés au robinet (eau distribuée) par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022
Microbiologie	65	1	67	0
Paramètres physico-chimiques	84	19	90	21

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité Exercice 2021	Taux de conformité Exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	98,5%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	77,4%	76,7%

02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

03. Indicateurs de performance du réseau

A. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022
Rendement du réseau	64,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	18,73

Le rendement global sur l'ensemble du territoire de la 3CM (hors Niévroz) est fortement impacté par le mauvais rendement de la principale commune en terme de volume, Montluel. Un plan d'action visant à retrouver le rendement réglementaire a été élaboré. La mise en œuvre des actions a débuté dès 2020, année du transfert de la compétence de distribution de l'eau potable à la 3CM.

Les rendements par secteurs de distribution sont les suivants :

Unités de distribution (UDI)	Rendement du réseau
UDI de Balan	60,5%
UDI de Béliigneux	88%
UDI de La Boisse	82,6%
UDI de Pizay	85,9%
UDI de la Sereine	77,7%

L'année 2022 a été marquée par le remplacement de plusieurs compteurs de distribution et de sectorisation pour permettre d'améliorer les comptages en particulier sur l'UDI de Balan qui regroupe les communes avec le nombre d'abonnés les plus importants.

B. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **11,1** m³/j/km. (10,3 en 2020 et 8,7 en 2021)

C. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommée sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **10,8** m³/j/km. (10,2 en 2020 et 8,7 en 2021)

D. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0.36	0.89

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,12**%. (0% en 2020 et 0,03% en 2021)

04. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **76,1%** (74,2 % en 2020).



04

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

01. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total de branchements plomb	405	383	356
Nombre des branchements plomb connus	140	118	91
Nombre des branchements plomb non répertoriés	265	265	246
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	22	27	26
Nombre total de branchement plomb restants (en fin d'année)	383	356	337
Nombre de branchements en plomb connus restants (en fin d'année)	118	91	84
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements plomb connus	16%	22%	28%

Les branchements plombs non répertoriés se trouvent sur la commune de Montluel.

02. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	143 525 €	372 850 €	653 260 €	1 231 440
Montants des subventions en €	0	0	159 205 €	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0	0

03. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 458 254	1 307 544	1 162 437
en capital	145 616	148 710	145 106

Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	44 162	39 144	34 036
--	-------------	--------	--------	--------

04. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 417 498.50 € au titre des travaux et équipements et de 66 699.75€ au titre des subventions (386 708 € au titre des travaux et équipements en 2021).

05. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Augmentation de la capacité de production sur le site de Balan – Révision de la DUP	130 000 €HT
Sécurisation de l'alimentation en eau potable – AVP global	130 000 €HT
Stratégie agricole et alimentaire – préservation ressource en eau	90 000 €HT

06. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Suite à la réalisation du diagnostic des ouvrages d'eau potable de la 3CM finalisé en 2016, un programme hiérarchisé de travaux a été établi. Le montant total des travaux à réaliser sur les ouvrages s'élève à 1 318 300 €HT, réparti sur 4 niveaux de priorité.

Cette programmation de travaux a été traduite en programme pluriannuel.

Les travaux concernent principalement les points suivants.

Travaux aux abords des ouvrages de production :

- Nécessité de renforcer les clôtures du captage Creux Mulet à La Boisse (*réalisés en 2020*), de mettre en place des clôtures aux puits de Balan (*réalisé en 2017*), Sainte Croix et Pizay (*réalisés en 2019*) ;
- Aménagement de l'accès au château d'eau de Pizay (*réalisé en 2018*) ;
- Inspection vidéo des canalisations des sources entre le captage du Creux Mulet et la route de Tramoyes à réaliser pour vérifier l'état de la conduite (nombreuses fuites réparées par le passé).

Sécurité des travailleurs

- Travaux de mise en conformité pour la sécurité des travailleurs, liés principalement aux risques de chute en hauteur, à réaliser sur la quasi-totalité des ouvrages (*réalisé en 2018*).
- Réalisation d'un diagnostic amiante sur les ouvrages.

Pérenniser et sécuriser les ouvrages

- Fenêtre avec pavés de verre à réhabiliter à la station du Moulin des Vernes de Sainte-Croix, ainsi qu'au puits de Balan (*réalisé en 2021 à Balan*) ;
- Réflexion à mener sur le devenir du réservoir des Grillets, du puits de Pizay et de son réservoir ;
- Génie civil en très mauvais état sur les réservoirs haut et bas service à La Boisse, le château d'eau des Grillets et la station de Sainte Croix, le château d'eau et la station de Pizay (fissurations importantes et problème d'étanchéité) ;
- Renouvellement des armoires électriques de stations de pompage de Balan, Pizay, Sainte-Croix (*réalisé en 2021*) : vétusté du matériel et impossibilité de remplacer les éléments à l'identique en cas de panne, risques liés à la vétusté des équipements ;
- Dans le cadre du plan Vigipirate, améliorer les mesures de protection pour certains sites (installation alarmes anti-intrusion sur certains sites (*réalisé en 2018*), etc.)

Suite à la réalisation du schéma directeur d'eau potable en 2018-2019 dans le cadre de l'étude de transfert de compétence eau potable, un programme pluriannuel d'investissement a été établi sur 10 ans. Il est structuré autour de 4 axes principaux qui sont :

- Travaux de renouvellement du patrimoine (env. 6,6 M€HT) :
 - Renouvellement des réseaux
 - Renouvellement des branchements plomb (*en cours*)
 - Réhabilitation des ouvrages (*réservoir des Entremonts et puits de Balan réalisés en 2021-22*)
- Interconnexion avec le SIEPEL = sécurisation de la ressource en eau potable (env. 3.125 M€HT) (*travaux lancés en octobre 2021 et finalisés en juillet 2022*)
- Sécurisation de la production de Balan (env. 915 000 €HT) – *en cours*
- Renforcement de la capacité de stockage (env. 7,63 M€HT)
- Renforcement des canalisations (env. 1,11 M€HT).

- Lancement d'un avant-projet global de sécurisation des services d'eau potable destiné à réévaluer les hypothèses du schéma directeur et les solutions structurantes à l'échelle des UDI dont la 3CM à la gestion. (98000€) - *en cours*



05

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2022, le service a réalisé un abandon de créance pour surendettement d'un montant de 3 292.56€

02. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune action de coopération décentralisée n'a été mise en place.



06

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 400	23 240
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,75	1,83
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	77,4%	76,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69,1%	64,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	8,7	11,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	8,7	10,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,03%	0,12%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	74,5%	76,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0024

Au 1^{er} janvier 2020, la 3CM a récupéré l'intégralité de la compétence, y compris la distribution sur toutes les communes et la production sur la commune de Bèlignéux, compétences communales auparavant.



07

OPERATIONS DE MAINTENANCE

01. Nettoyage des réservoirs

Les dates de lavage des réservoirs sont les suivantes :

RESERVOIR	DATE NETTOYAGE
LA BOISSE Bas Service	12/12/2022
LA BOISSE Haut Service	12/12/2022
STE-CROIX Les Grillets	08/12/2022
BRESSOLLES Surpresseur	05/12/2022
DAGNEUX Les Entremonts	04/03/2022
PIZAY Réservoir	07/12/2022
MONTLUEL La Madone	05/12/2022
MONTLUEL Les Ecorchats	05/12/2022

02. Interventions sur les équipements et renouvellement

__ Station de Pompage de Balan et Réservoir des « Entremonts »

Mars 2022 : Lavage du réservoir des Entremonts et renouvellement de la crépine de distribution

Juin 2022 : Installation d'une second équipement d'injection du chlore (secours)

Juillet 2022 : Mise en service de l'interconnexion puits de Balan - SIEPEL

Août 2022 : Renouvellement hydro-éjecteur sur le système de chloration

— Surpresseur de Bressolles :

Mars 2022 : Renouvellement matériel de mesure de niveau dans la bêche

Juillet 2022 : Renouvellement ballon anti-bélier

Décembre 2022 : Lavage de la bêche de reprise

__ Réservoir de Montluel et surpresseur du Tremblay :

Août 2022 : Renouvellement surpresseur alimentant le chapelle de Montluel et la ferme de M. Bernard.

Septembre 2022 : Renouvellement ballon anti-bélier

Septembre 2022 Renouvellement de la pompe n°2 du surpresseur du Tremblay

— **Puits et réservoir de Pizay :**

Avril 2022 : Mise en place du dispositif de purge sur le puits de Pizay en cas de pic de turbidité (Mise en place d'un poteau incendie et d'un stabilisateur de pression dans le PPI)

Décembre 2022 : Lavage du réservoir de Pizay

— **Puits et réservoir de Ste Croix :**

Janvier 2022 : Renouvellement hydro-éjecteur sur le système de chloration

Mai 2022 : L'armoire électrique renouvelée en 2021 a été étanchéifiée face à l'humidité remontant du puits.

Septembre 2022 : Renouvellement pompe de chloration

— **Sources et réservoir de La Boisse :**

Décembre 2022 : Lavage des réservoirs



08

**NOTE D'INFORMATION
DE L'AGENCE DE L'EAU
RHONE
MEDITERRANEE CORSE**

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

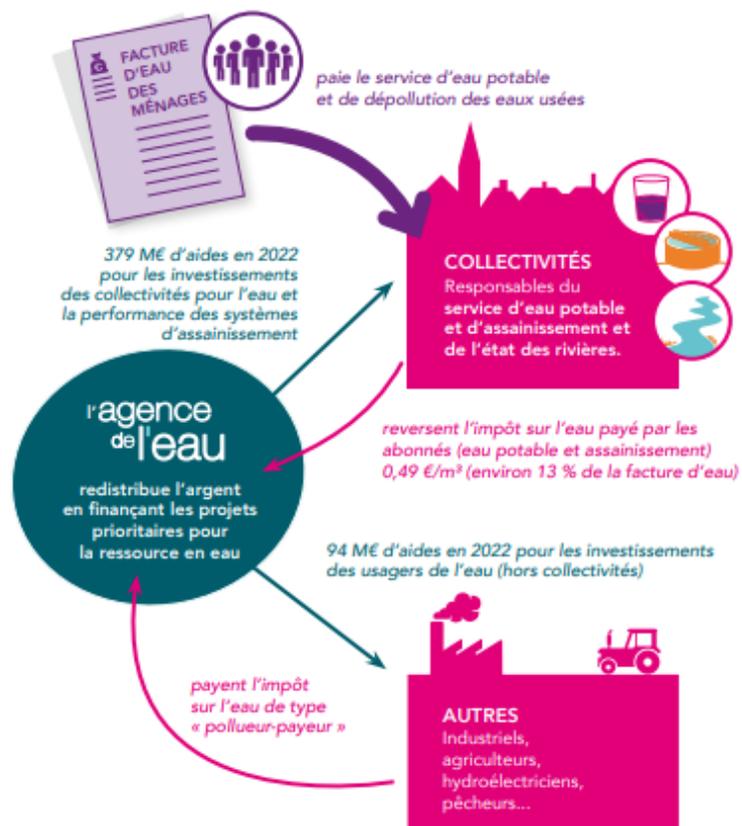
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,87 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 13 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable et d'assainissement par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sipea 2021.



SAUVONS L'EAU!

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

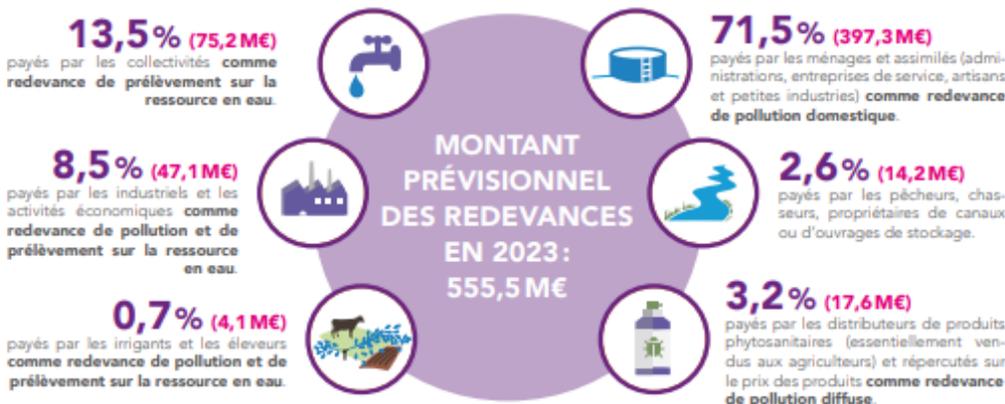
► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

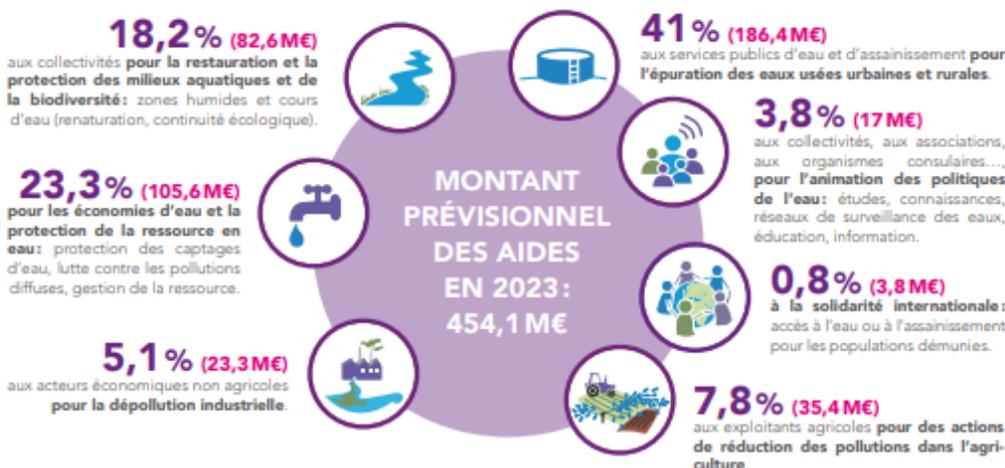
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

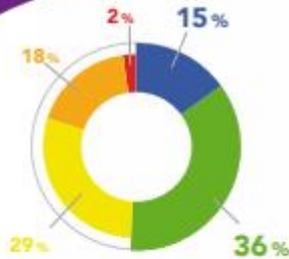


- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

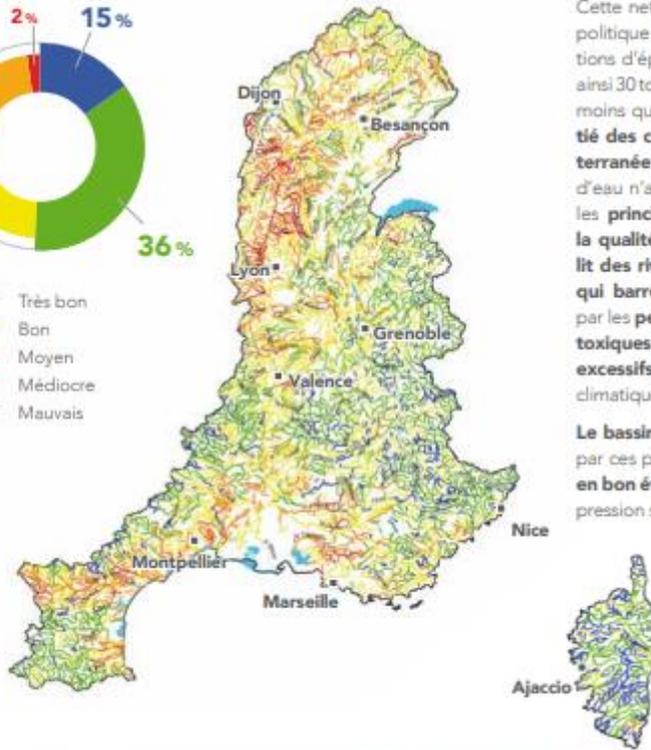
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

www.agence-eau.fr - mars 2022



AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

